

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mars 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Points 34 et 53 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

**Coopération internationale touchant les utilisations
pacifiques de l'espace**

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettre datée du 4 mars 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République
populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 4 mars 2016 par un porte-parole du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et le texte d'une déclaration publiée le même jour par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée au sujet de la résolution [2270 \(2016\)](#) adoptée par le Conseil de sécurité (voir annexes).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer au plus vite le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 53 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Ja Song Nam**



**Annexe I à la lettre datée du 4 mars 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée par un porte-parole du Gouvernement
de la République populaire démocratique de Corée**

Pyongyang, le 4 mars (Agence centrale de presse coréenne) – Un porte-parole du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a publié le vendredi 4 mars 2016 la déclaration ci-après.

Stupéfaits que la République populaire démocratique de Corée ait effectué un essai de bombe à hydrogène et lancé le satellite d'observation terrestre Kwangmyongsong-4, les États-Unis, d'autres grandes puissances et leurs affidés ont finalement fait adopter jeudi à l'aube la résolution [2270 \(2016\)](#) prévoyant des « sanctions sévères » contre la République populaire démocratique de Corée, après avoir manipulé le Conseil de sécurité des Nations Unies.

À peine ladite « résolution » était-elle adoptée que le Président Obama « saluait » cette décision, tandis que le Secrétaire d'État John Kerry publiait un « communiqué de soutien » et que d'autres crapules y allaient servilement de leur déclaration.

Se félicitant de la résolution, les États-Unis ont publié leurs propres sanctions et inscrit de hauts responsables militaires et gouvernementaux de la République populaire démocratique de Corée sur la liste des « sanctions spéciales ».

De même, le Japon a diffusé les « commentaires » du Premier Ministre Abe et la « déclaration » du Ministre des affaires étrangères Kishida appuyant la résolution.

La Présidente sud-coréenne Park Geun-hye a diffusé également à minuit une « déclaration », dans laquelle elle a indiqué que les sanctions adoptées, « sévères et complètes », envoyaient un « message fort ».

Effrayés par l'explosion d'une bombe à hydrogène et le lancement du satellite Kwangmyongsong-4 – deux événements qui ont ébranlé le monde en début d'année –, les États-Unis, d'autres grandes puissances et leurs affidés se sont consultés pendant 57 jours pour concocter cette « résolution sur des sanctions », dont l'adoption était pas conséquent parfaitement prévisible.

Ce qu'il faut retenir, en revanche, c'est que cette « résolution » est le crime international le plus flagrant et le plus odieux jamais perpétré en vue d'isoler et paralyser un État indépendant, légitime et souverain sous de fallacieux prétextes.

Comme cela a déjà été dit, l'essai de bombe à hydrogène devait permettre à la République populaire démocratique de Corée de renforcer ses instruments de dissuasion nucléaire afin de protéger sa souveraineté et son droit à l'existence contre la politique hostile des États-Unis et ses menaces d'invasion et de frappe nucléaire de plus en plus nombreuses. Par ailleurs, en lançant un satellite, la République populaire démocratique de Corée n'a fait qu'exercer un droit légitime universellement reconnu dont jouit tout État souverain.

Les États-Unis, d'autres grandes puissances et leurs affidés ayant conspiré pour faire adopter devant le Conseil de sécurité une résolution qui fait peser une grave menace sur la souveraineté du pays et ses intérêts légitimes, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée tient à faire connaître au monde entier sa position, qui s'énonce comme suit :

En premier lieu, la République populaire démocratique de Corée considère que la résolution du Conseil de sécurité constitue à son égard une très grave provocation, la République populaire démocratique de Corée étant un État digne, indépendant et souverain, et elle la rejette catégoriquement.

Cette résolution est un texte criminel forgé de toutes pièces par le Conseil de sécurité qui, alors qu'il lui incombe de préserver la paix et la sécurité internationales, s'est plié à la volonté des États-Unis, d'autres grandes puissances et de leurs affidés, en violation flagrante du droit international et du principe d'impartialité, et a renoncé à sa mission et ses devoirs.

La République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu aucune des résolutions portant sanctions que l'ONU a adoptées à son encontre.

En deuxième lieu, la République populaire démocratique de Corée ripostera par des mesures énergiques, les États-Unis, les autres grandes puissances et leurs affidés ne se cachant plus désormais pour bafouer la souveraineté du pays et son droit à l'existence.

La République populaire démocratique de Corée emploiera toutes sortes de moyens et de méthodes de représailles, y compris des moyens physiques puissants et implacables.

La République populaire démocratique de Corée ne restera pas passive devant ces atteintes à sa souveraineté et son droit à l'existence.

Si un incident que personne ne souhaite devait se produire dans la Péninsule coréenne ou dans la région, les États-Unis, d'autres grandes puissances, leurs affidés et tous ceux qui ont parrainé la résolution seront tenus pleinement responsables des conséquences qu'elle aura entraînées.

En troisième lieu, la République populaire démocratique de Corée entend raviver les flammes de la lutte mondiale contre un ordre politique international injuste et inique, saisissant l'occasion que lui offre la dernière action criminelle du Conseil de sécurité pour le mettre à bas définitivement.

La République populaire démocratique de Corée ne peut plus rester les bras croisés devant le spectacle qu'offre l'évolution du monde, où sont foulés aux pieds le droit et l'impartialité et où règnent l'injustice et la pratique du deux poids deux mesures.

Fidèle à sa position, la République populaire démocratique de Corée ne peut admettre que, sous la férule des États-Unis et d'autres grandes puissances, l'on confonde délibérément licéité et illicéité et que la justice et la confiance soient bafouées implacablement.

Ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à présent, la République populaire démocratique de Corée continuera sans relâche de mettre en œuvre les deux aspects de sa politique, renforçant encore ses instruments de dissuasion nucléaire à des fins de défense et

persévérant résolument dans le choix qu'elle a fait de devenir une puissance spatiale, quoi qu'en disent les autres.

Comme le monde en sera bientôt témoin, la République populaire démocratique de Corée, ripostant par tout un arsenal de mesures à la résolution et aux sanctions adoptées par l'ONU, mettra un terme à l'histoire entachée de crimes de l'Organisation, dont sont comptables les États-Unis, d'autres grandes puissances et les idiots qui obéissent à leurs consignes, et établira la justice internationale et l'équité.

**Annexe II à la lettre datée du 4 mars 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée par un porte-parole du Ministère
des affaires étrangères de la République populaire
démocratique de Corée**

Pyongyang, le 4 mars (Agence centrale de presse coréenne) – Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a publié le vendredi 4 mars 2016 la déclaration ci-après.

Manipulant le Conseil de sécurité des Nations Unies, les États-Unis ont fait adopter une nouvelle résolution prévoyant des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, à qui l'on reproche d'avoir effectué un essai de bombe à hydrogène et lancé un satellite.

Ladite « résolution », dont la malignité et l'illégalité sont sans précédent, est un texte frauduleux que rien ne vient justifier.

Si l'on veut remettre en cause le droit de posséder des armes nucléaires, que les États-Unis, le premier pays au monde à s'être doté de ces armes et le seul à les avoir utilisées, y renoncent également. Si l'on veut contester ce droit à la République populaire démocratique de Corée, il faut d'abord que les États-Unis abandonnent leur politique hostile à son égard et ne la menace plus de frappes nucléaires.

La République populaire démocratique de Corée se dote d'armes nucléaires car elle n'a pas d'autre choix pour assurer sa défense : les États-Unis, le pays au monde qui possède le plus d'armes nucléaires et qui est le seul à les avoir utilisées, l'a classée dans l'« axe du mal » et désignée comme cible de frappes nucléaires préventives, tout en mettant au point de nouveaux équipements meurtriers, qui ne font que renforcer les menaces et l'hostilité qui pèsent sur elle.

L'essai de bombe à hydrogène et le lancement de satellite auxquels a procédé la République populaire démocratique de Corée ont été qualifiés de violations des résolutions du Conseil de sécurité, mais ces résolutions elles-mêmes n'ont été adoptées que parce que le Conseil a outrepassé son mandat.

Si le Conseil de sécurité a le pouvoir d'interdire à un pays d'effectuer un essai nucléaire, pourquoi existe-t-il un Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à quoi sert le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires?

Par ailleurs, tout État souverain a le droit légitime de lancer des satellites.

En élaborant son programme quinquennal de développement aérospatial et en lançant le satellite d'observation terrestre Kwangmyongsong-4 qui aujourd'hui fonctionne normalement, la République populaire démocratique de Corée n'a fait qu'exercer en toute légalité un droit indépendant reconnu dans le droit international.

Quelle disposition de la Charte des Nations Unies habilite le Conseil de sécurité à dénier à un État Membre de l'Organisation le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques – un droit consacré en droit international?

Si l'on reproche à la République populaire démocratique de Corée d'avoir lancé un satellite, il faut blâmer de même tous les pays ayant déjà lancé des satellites, y compris les États-Unis.

Les États-Unis, tout à leur hostilité crasse envers la République populaire démocratique de Corée, n'ont pas hésité à placer sous embargo « les articles de luxe » afin d'empêcher le pays d'importer ne serait-ce que des équipements sportifs, notamment du matériel de ski, articles sans lien aucun avec la fabrication d'armes.

L'objectif sous-jacent de cette mesure malveillante, retorse et attentatoire aux droits de l'homme est d'empêcher la population de profiter des installations culturelles et récréatives de la République populaire démocratique de Corée, dont la station de ski de Masikryong, et d'empêcher les gens de jouir des plaisirs civilisés du mode de vie socialiste, ainsi que le Parti du travail de Corée leur en a fait la promesse, et de ruiner le système social du pays.

La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement toutes les résolutions dont elle est la cible, notamment la plus récente, qu'une grande puissance exploite à ses fins politiques sordides en violation flagrante du droit au développement et du droit à l'existence d'un État souverain, et les considère comme des textes illégaux dénués de toute impartialité, légitimité et force morale.

De nombreux États Membres de l'ONU, notamment des petits pays, réclament de plus en plus fortement une réforme démocratique du Conseil de sécurité, l'organe le plus antidémocratique, le plus inique et le plus archaïque de l'Organisation, dont le fonctionnement demeure pourtant inchangé, et manifestent leur mécontentement en faisant fi des résolutions sans fondement qu'il adopte.

La République populaire démocratique de Corée – un pays qui, face aux sanctions et au blocus des États-Unis, a fait le choix de l'autosuffisance et du développement autonome – a emprunté récemment le nouveau chemin qui lui était destiné, pleinement consciente que les États-Unis encore une fois la sanctionneraient.

Le développement autonome de la République populaire démocratique de Corée repose avant tout sur la force et le courage de son peuple : le pays est devenu une puissance nucléaire et spatiale grâce à sa propre sagesse et ses propres technologies, porté par la croyance en ses forces en dépit de l'hostilité incessante des États-Unis et des sanctions qu'ils lui infligent depuis plus de sept décennies.

C'est se tromper lourdement que de croire que les sanctions auront un effet sur la République populaire démocratique de Corée.

En renforçant ses instruments de dissuasion nucléaire, la République populaire démocratique de Corée ne fait qu'exercer son droit à l'autodéfense, et elle devrait pouvoir l'exercer aussi longtemps que les États-Unis poursuivront leur politique hostile. En lançant un satellite dans le cadre de ses activités de développement spatial, elle n'a fait qu'exercer un droit légitime dont jouit tout État souverain, et elle devrait pouvoir poursuivre ces activités indéfiniment, que les États-Unis mettent un terme ou non à leur politique hostile.

Comme le monde en sera bientôt témoin, la République populaire démocratique de Corée va prendre de nouvelles mesures pour continuer à mettre en œuvre simultanément les deux aspects de sa politique.

C'est aux États-Unis qu'il faudra imputer l'échec total de la dénucléarisation de la Péninsule coréenne, eux qui auront refusé jusqu'au bout d'abandonner leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée.
